

RENSEIGNE TOI AUPRÈS DE TA MAIRIE

Tu habites au pays du Mont-Blanc

Tu es scolarisé(e) ou apprenti(e)

Tu es né(e) à partir du 1^{er} septembre 2002

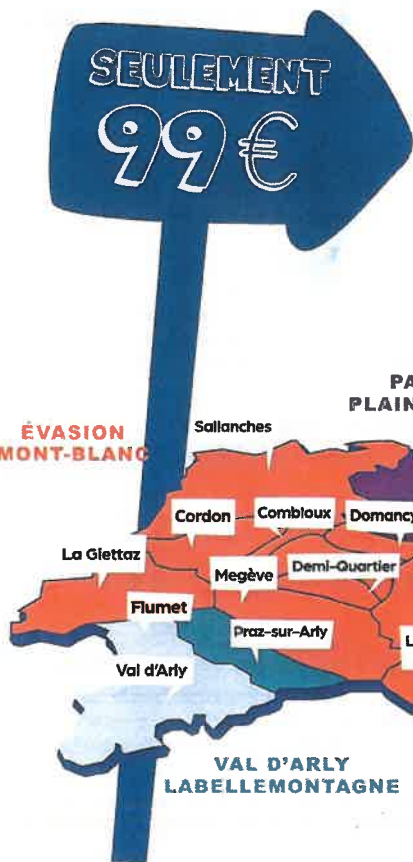
16 communes* et l'ensemble des domaines skiables du Pays du Mont-Blanc s'associent et te proposent le « Pass Scolaire » pour profiter toute l'année d'un accès privilégié aux remontées mécaniques du Pays du Mont-Blanc. Grâce à leur participation financière, bénéficie d'un prix imbattable**



PASS SCOLAIRE

2020-2021

ÉTÉ-HIVER



Valable pour l'hiver
2020/2021 et l'été 2021
dans la limite des dates d'ouverture
des remontées mécaniques
(se renseigner auprès
des domaines skiables)



* Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc : Chamonix Mont-Blanc, Les Houches, Servoz, Vallorcine + Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc : Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Les Contamines-Montjoie, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais, Sallanches + La Giettaz + Flumet

**Le forfait 'Pass Scolaire' n'est pas cumulable avec d'autres réductions

Rédaction et conception graphique : Service Communication / Infographie CCPMB - mai 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique



PROCURE TOI TON FORFAIT DES LE 17 OCTOBRE

1. FAIS VALIDER TON DOSSIER

» Présente ton dossier d'échange complet en Mairie ou autres sites pour Passy et Sallanches pour le faire valider par ton Maire.

- Les habitants de Passy peuvent effectuer leurs démarches à la mairie, à l'agence postale communale du Plateau d'Assy ou à l'office de tourisme dans le magasin Mountain Store.
- Pour les habitants de Sallanches les démarches s'effectuent à l'Office de Tourisme.

LE DOSSIER D'ÉCHANGE

- 2 justificatifs de domicile (avis d'imposition sur le revenu, montant masqué + facture d'eau ou d'électricité) :
 - Une photo d'identité récente
 - Si tu as entre 16 et 18 ans, un certificat de scolarité à jour (ou une carte scolaire)
- Sur place, si tu as les éléments cités, l'agent complètera ton bon d'échange que tu récupères pour l'Étape 2.*

2. RÉCUPÈRE TON FORFAIT

Une fois ton dossier validé, présente-toi aux caisses des remontées mécaniques avec le bon d'échange et le paiement pour retirer ton Pass Scolaire.

- Récupère ton Pass Scolaire pendant les préventes (cf tableau).
- Aucun Pass ne sera délivré le week-end ou durant les vacances scolaires toutes zones confondues.
- Retire ton Pass Scolaire aux caisses des remontées mécaniques avant la fermeture des domaines skiables au printemps. Les Pass ne sont pas délivrés pendant l'été.

! Le support des années précédentes est toujours utilisable. Rapporte-le pour le faire recharger.

POUR ACCÉDER AUX DIFFÉRENTS DOMAINES SKIABLES :

Évasion Mont-Blanc et Vallée de Chamonix Mont-Blanc : Grâce à ton forfait Pass Scolaire, tu peux accéder à ces deux domaines.

Passy - Plaine Joux et Val d'Arly LabelleMontagne : Présente-toi aux caisses des remontées mécaniques avec ton Pass, le justificatif d'achat et une pièce d'identité pour retirer ton forfait spécifique. Le support te sera vendu 2€ mais reste valable d'année en année. Pense à le rapporter pour le faire recharger.

SI TU HABITES À PRAZ-SUR-ARLY OU À FLUMET :

Un forfait saison Val d'Arly Labellemontagne te sera remis en plus de ton Forfait Pass Scolaire vierge. N'oublie pas de prendre tes 2 forfaits à chacune de tes sorties !

SI TU HABITES À PASSY :

1. Remplir le bon d'échange à l'office de tourisme Moutain store, en mairie ou au bureau postal du Plateau d'Assy.
2. Acheter ton forfait avec le bon d'échange aux remontées mécaniques de St Gervais.
3. Se rendre aux permanences à l'office de tourisme ou aux caisses de Plaine Joux (dates indiquées sur la note qui t'a été remise avec le bon d'échange), avec ton Pass et le justificatif d'achat pour établir la contre-marque pour Plaine Joux.

» À chaque sortie, « pense à emporter :

- Ton forfait Pass Scolaire
- Le justificatif d'achat
- Une pièce d'identité

Pour ta 1^{re} journée hors de ton domaine skiable habituel, présente-toi aux caisses avec ces trois documents avant d'aller skier.

GRACE AUX PREVENTES

SOIS LE 1^{ER} A OBTENIR TON PASS SCOLAIRE

TU HABITES	OÙ RÉCUPÉRER TON FORFAIT ?	DATES DES PREVENTES	
DOMAINES ÉVASION MONT-BLANC / PLAINE JOUX	COMBLOUX CORDON DOMANCY SALLANCHES LA GIETTAZ	Caisses des remontées mécaniques du Jaillet à Megève Caisses des remontées mécaniques de la Cry 207, route des Brons à Combloux	Du 17 octobre au 1 ^{er} novembre Tous les jours 10h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00 Du 2 au 30 novembre L.M.Me.J.V.S 9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30 Fermé le 11 novembre Du 1 ^{er} au 13 décembre Les mercredis et samedis 9h30 - 12h30 13h30 - 17h30
	MEGÈVE DEMI-QUARTIER	Caisses de Rochebrune 220, route du téléphérique de Rochebrune à Megève	Du 17 octobre au 30 novembre Tous les jours 9h30 - 12h30 / 15h30 - 18h30 Du 1 ^{er} au 11 décembre L.M.Me.J.V.S 15h30 - 18h30
	LES CONTAMINES- MONTJOIE	Caisses télécabine de Montjoie 604, route des Moranches aux Contamines-Montjoie	À partir du 21 octobre Mer 14h00 - 17h00 Fermé le 11 novembre
	SAINT-GERVAIS PASSY (Plaine Joux)	Caisses de la télécabine de Saint Gervais Parking du DMC	Du 20 octobre au 30 novembre L.M.Me.J.V 14h00 - 17h30 Sam 9h30 - 12h00 / 14h00 - 17h30 Fermé le 11 novembre
	PRAZ-SUR-ARLY	Accueil de la Mairie 36, route de Megève à Praz-sur-Arly	Du 1 ^{er} octobre au 30 novembre L.M.Me.J.V 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00 Sam 9h00 - 12h00 Fermé les jours fériés
FLUMET	Accueil de la Mairie 80 route des Aravis 73590 Flumet	L. M. Me. J. V. 8h30-12h M. J. 14h-17h Sam 9h-12h	

TON PASS SCOLAIRE EST PERSONNEL !

Tu ne dois ni le prêter, ni le céder, ni utiliser celui d'une autre personne. Selon le code des transports publics, tu risques une amende dont le montant s'élève à 5 fois le prix d'un forfait journée de ski plein tarif. Les contrôles sont fréquents.